

CESER : **8 octobre 2018**
Intervention n° : **09bis**
Document : **Intervention relative au ports de Brest et Roscoff**
Thème :
Orateur : **Evelyne Lucas**

Les ports bretons dont **Brest** et **Roscoff**, ports du réseau global, assurent déjà des liaisons maritimes directes avec l'Irlande, et leur proximité géographique continentale avec les ports irlandais est la plus significative. Brest-Roscoff offrent ainsi la liaison maritime directe la plus rapide entre l'Irlande et l'Europe Occidentale (14h depuis Cork et 17h depuis Dublin), atout essentiel à la continuité du marché commun et au développement du RTE-T.

Les circonstances exceptionnelles que présente le **Brexit imposent un réexamen de la situation des ports appartenant aujourd'hui au réseau global en vue de leur intégration à un corridor, sans attendre la révision du règlement 1315/2013 en 2023, soit dans 5 ans !** Nous jugeons crucial d'anticiper cette échéance, qui avait été fixée dans un contexte où le retrait du Royaume-Uni n'était pas à l'agenda. L'accompagnement de ces ports dans les besoins d'évolution de leurs infrastructures nécessite de pouvoir bénéficier sans tarder des financements MIE-T accordés aux composantes du réseau central. L'absence de visibilité sur les prochains appels à projet Autoroute de la Mer et leur complexité ne répondent pas à l'enjeu actuel.

Nous demandons :

1/ L'inscription de liaisons maritimes directes entre les ports irlandais et les ports bretons, sur le corridor Mer du Nord - Méditerranée ou sur le corridor Atlantique ;

2/ La révision du tracé du corridor Atlantique dans le même calendrier que celui de la révision du corridor Mer du Nord - Méditerranée, pour répondre à la logique géographique des flux actuels entre les ports français et irlandais.